REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Malvézie le samedi 11 septembre 2021, à 18 heures, sous la présidence de M. Daniel SARRAUTE, Maire.

<u>Etaient présents</u>: MM. SANS Stéphane 1^{er} adjoint, RENALIER Jean 2^{ème} adjoint, GRAND Jean-Pierre 3^{ème} adjoint, DEMIGUEL Véronique, PACHERE Christine, VIVOT Jocy, VAN LANEN Stefan.

Etaient absents excusés: Mme TOUZAN Nadine, MM. VIGNOLLES Alain, DAVID Bruno.

M. Alain VIGNOLLES a donné procuration à M. Jean-Pierre GRAND.

M. Jean-Pierre GRAND a été désigné secrétaire de séance.

Après avoir fait procéder à la signature du registre des délibérations, M. le Maire entame les différentes questions à l'ordre du jour du conseil.

1) <u>Commande de prises supplémentaires sur éclairage public auprès du SDEHG</u> (délibération)

Suite à la commande des nouveaux éclairages de Noël et à la rénovation totale de l'éclairage public menée sur la commune, il apparait indispensable de procéder à la pose de 11 prises électriques supplémentaires sur les nouveaux lampadaires.

Après demande auprès du SDEHG, un devis de travaux a été établi.

Il s'élève à 4 254 € TTC dont 864 € restant à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le devis du SDEHG relatif à la commande de prises supplémentaires sur l'éclairage public et décide de le financer sur fonds propres.

2) Convention de mise à disposition du bureau de l'étage de la Mairie (délibération)

M. Pierre MABILLOT, résidant à Vignaut, étant confronté à de réelles difficultés de connexion à internet dans le cadre de ses activités professionnelles, avait émis le souhait de pouvoir utiliser la connexion internet de la Mairie. La Mairie dispose de 2 bureaux au 1^{er} étage dont un, anciennement appelé « Bureau du Maire », et à l'époque sans usage précis.

Suite à l'examen positif de cette demande lors du conseil municipal du 20 février 2021, M. SANS a entièrement réaménagé ce local et l'a transformé en petite salle de réunion et en bureau fonctionnel.

Afin de pouvoir officiellement autoriser M. MABILLOT à utiliser ce bureau, il convenait de valider une convention de mise à disposition de ce local par la Municipalité. Pour rappel, le montant annuel de cette mise à disposition avait été fixé à 600 €, somme affectée au remboursement des frais de chauffage engagés.

Après lecture de la convention présentée et après en avoir délibéré, le Conseil valide la convention de mise à disposition pour un montant de 600 € par an et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

3) Chemin mémoriel de Campels-Bouve

Depuis plus d'un an, en liaison avec la Municipalité d'ARBON et dans le cadre de la commémoration de la présence du maquis sur ce massif durant la seconde guerre mondiale, la Municipalité réfléchit à l'ouverture d'un circuit de randonnée reliant Campels à Bouve.

Après plusieurs réunions et visites sur le terrain, ce projet soutenu par l'ONAC et porté par M. CASTEL, historien, commence à réellement prendre forme.

Plusieurs opérations de nettoyage ont été menées par des bénévoles et des conseillers.

M. RENALIER présente la carte du projet de tracé de ce futur sentier qui fera partie du circuit des chemins de la Liberté.

Une prochaine réunion à la Communauté des Communes Cagire-Salat est prévue le 13 octobre.

4) Affaire de la construction illicite de M. DIGUE

En 2017, plusieurs parcelles situées à proximité du Col des Ares ont été achetées par M. DIGUE.

Ce monsieur ayant comme projet la construction d'un bâtiment sur ces parcelles situées en Zone N du PLU, avait alors été clairement avisé en Mairie de l'inconstructibilité de ses parcelles.

Malgré cela, M. DIGUE a procédé durant le deuxième trimestre 2019 à la construction d'un bâtiment d'environ 40 m2.

Après avertissement oral, courrier recommandé, M. DIGUE a poursuivi ces travaux et ne s'est pas présenté au rendez-vous fixé le 11 mars 2020 par les services de la DDT.

La procédure est donc aujourd'hui entre les mains de M. le Procureur de la République du Tribunal de Saint-Gaudens.

M. le Maire et M. SANS, 1^{er} Adjoint, ainsi que M. DIGUE, ont à ce titre été entendus cet été par les services de Gendarmerie. Auteur de plusieurs délits, M. DIGUE sera convoqué au Tribunal le 6 janvier 2022.

Le 31 août dernier, M. DIGUE a contacté M. le Maire pour lui annoncer qu'en représailles de la procédure engagée à son encontre pour construction illicite, il comptait « bloquer » la circulation sur le chemin de Souèges passant à ses dire, en partie sur ses parcelles.

M. le Maire lui a alors clairement rappelé le statut de ce chemin rural tracé entre 1975 et 1978 avec l'accord à l'époque des propriétaires sur l'assiette de l'ancien chemin de Souège en grande partie mais aussi sur des parcelles privées pour des raisons d'ingénierie.

M. DIGUE ayant bloqué finalement le chemin dès le 1^{er} septembre et ayant commis un délit d'entrave à la circulation, les services de gendarmerie ont été prévenus.

Le 2 septembre, il a été destinataire d'un courrier d'avertissement et n'est pas depuis intervenu sur le chemin.

5) <u>Projet de chantier de fouilles sur le site de Bouve et projet d'achat des parcelles concernées auprès de M. et Mme DUPUY (délibération)</u>

Suite à l'opération de prospection LIDAR par drone menée en décembre dernier et financée par la Commune, M. Clément VENCO, Archéologue, a fait parvenir un rapport d'analyse à la Municipalité.

Ce rapport confirme l'intérêt archéologique potentiel de ce site et propose qu'il soit l'objet, comme cela avait déjà été envisagé, d'une première campagne de fouilles pour 2022.

Ce chantier, monté avec l'aide des services du futur Parc Naturel Régional Comminges Pyrénées Barousse, devrait être financé à 80% grâce à l'aide de l'Etat, du Conseil Départemental de la HAUTE-GARONNE et de la Région OCCITANIE. Son coût global serait de 11 250 € HT comprenant 3 semaines de fouilles sur le terrain pour 8 à 10 archéologues ainsi que toutes les recherches consécutives au chantier.

Le coût résiduel pour la commune pourrait être de l'ordre d'environ 2 250 €.

Afin de sécuriser la mise en valeur du site, les propriétaires des parcelles concernées (M. et Mme DUPUY) ont été contactés pour demande d'autorisation. Ils ont annoncé souhaiter vendre ces parcelles (environ 1,8 hectare) à la commune.

La Municipalité va étudier la possibilité d'inclure au dossier de demande d'aide l'achat des parcelles pour lequel des subventions spécifiques existeraient.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de faire réaliser le chantier de fouilles sur le site du village médiéval de Bouve et valide le devis présenté. L'achat des parcelles sera proposé au prochain conseil.

6) Questions diverses

• Réflexion sur projet DETR 2022

Le dépôt des demandes d'aides pour les travaux ou projets programmés en 2022 devrait être fixé au 31 décembre. Un prochain conseil traitera de ces dossiers.

M. le Maire signale que parmi les projets pourrait être envisagé quelques travaux d'aménagement sur le Cap de la Vielle :

- aménagement ou enlèvement de la ruine Monsérié

- aménagement d'un petit parking sur la parcelle que Mme TOUZAN souhaiterait donner à la commune,
- reprofilage de l'amorce du chemin des Arigots
- reprise générale des rigoles

M. le Maire signale aussi que Mme DECOUTURE qui pour l'instant prête l'ensemble de son terrain à l'entrée du village à la commune contre entretien, souhaiterait le vendre. Ce terrain, par ailleurs lieu de crémation du brandon, a servi de lieu de dépôt pendant les travaux menés sur la commune.

• Bilan des animations de l'été

En vertu du contexte sanitaire encore complexe, la commune a connu peu d'animations cet été.

Le Comité des Fêtes a ainsi dû renoncer à organiser la fête locale.

Un concert de MM. Jean-Paul PUJOL et Patrice Charles, guitaristes, a permis de rassembler 75 personnes à la salle des fêtes.

Enfin, un petit repas partagé a permis à une quarantaine d'habitants de fêter l'arrivée de l'eau potable à Vignaut.

• Bilan des travaux de l'été

L'été a permis au conseil aidé de plusieurs habitants de mener une série de chantiers.

L'implantation de la réserve incendie du hameau de Vignaut a été ainsi réalisée grâce à l'aide de MM. MABILLOT, JUVIEN, GIRARD et de MM. GRAND Jean-Pierre et Christian. Il a été procédé à l'abattage de plusieurs grands arbres et au broyage de leurs branchages ainsi que de la portion de terrain concernée. Ce chantier a permis à la commune d'économiser plusieurs milliers d'euros.

Au col des Ares, ce sont MM. VAN LANEN et MONTIES qui ont assuré le nettoyage de la parcelle.

Comme chaque année, ce sont des bénévoles aussi qui ont effectué l'entretien du chemin de Rechious.

Le chemin du Plan de Vignaut à Campels a été aussi rouvert.

L'entretien des rigoles de la piste de Vignaut au Col des Ares a été réalisé début août.

L'Entreprise CASSAGNE a terminé l'enlèvement des derniers poteaux du village. M. RENALIER présente un diaporama permettant de comparer des vues des rues du village avant et après travaux.

• Centenaire de Mme Blanche CAUBERE

Mme Blanche FADEUILHE veuve CAUBERE, actuellement pensionnaire de la Maison de Retraite de l'ORELIA, va fêter le 17 septembre son centenaire. C'est la doyenne de notre village.

M. le Maire propose à cette occasion d'offrir un petit cadeau à Mme CAUBERE.

AFP

La dernière réunion relative au projet de constitution d'une AFP s'est déroulée le 30 juillet. Les exploitants étaient cette fois tous présents.

Une prochaine réunion devrait avoir lieu courant octobre.

Pvlône

TDF a proposé d'acheter une partie de la parcelle cadastrée B 1079, support de l'antenne-pylône dont ils sont déjà propriétaires. Un expert géomètre est venu sur place le 21 juin afin de définir les nouvelles limites de parcelle.

M. SANS a représenté la commune à cette occasion. A l'issue de cette nouvelle délimitation, le bâtiment de traitement de l'eau potable reste propriété de la commune.

• Défense Incendie des hameaux

Les deux réserves incendie prévues pour Vignaut et Rechious-Col des Ares vont être livrées le 13 septembre. L'Entreprise LARQUE qui réalisera les travaux de terrassement et de pose de ces équipements sera prévenue.

• Inauguration travaux de connexion de Vignaut à l'eau potable

La mise en service officielle de l'eau potable à Vignaut a été réalisée le 23 juillet dernier.

Le 25 août, un petit repas partagé a permis à une quarantaine d'habitants de fêter ce raccordement.

M. le Maire a contacté M. DOUGNAC, Président de la CT14 du SMEA 31, afin d'envisager une inauguration plus officielle de ces travaux qui n'auraient pu être réalisés sans l'engagement de Réseau 31 et du Département. Nous sommes en attente de réponse.

• Salle des fêtes

La Trésorerie a prévenu la Mairie que les paiements de location de la salle des fêtes par chèque ne seront plus désormais acceptés. Le mode de paiement sera obligatoirement le prélèvement SEPA. La salle des fêtes sera prêtée au Collège de la Barousse les 20 et 21 septembre pour accueillir le stage de début d'année des classes de 6^{ème}.

• <u>Cimetière</u>

La Municipalité a été saisie d'une demande d'achat de concession par une personne non-résidente de la commune. Malgré la reprise de plusieurs concessions, le cimetière de MALVEZIE reste de taille réduite. Avant de statuer règlementairement, la Municipalité va entreprendre des recherches au niveau des délibérations municipales antérieures.

La séance est levée à 21h.

Le Maire

D. SARRAUTE

Le 1er Adjoint au Maire,

Le 2ème Adjoint au Maire,

Le 3ème Adjoint au Maire,

Les Conseillers Municipaux